

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 6 - 36

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le 08 DEC. 2020

ID : 085-200023778-20201119-DL_2020_6_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires en visioconférence :
Dominique MALARY, Nathalie JAN, Valérie VECCHI

Conseillers communautaires absents et excusés :
Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry BIRON, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD

Pouvoirs : Thierry BIRON à Jean-Yves LEBOURDAIS / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Nathalie JAN à Michel REMAUD

Madame Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

Adhésion à Air Pays de la Loire

Air Pays de la Loire est une association agréée assurant des missions d'intérêt général dans le cadre réglementaire de la surveillance, la prévision, l'information de la population et la réalisation d'études portant sur la qualité de l'air, sur le territoire des Pays de la Loire.

La qualité de l'air est l'une des thématiques abordées dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ainsi, le diagnostic du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en fait état et le plan d'actions prévoit notamment l'étude et le suivi de la qualité de l'air sur le territoire intercommunal.

En adhérant à Air Pays de la Loire, la Communauté de Communes pourra bénéficier de valorisations, de mises en réseau et d'informations générées par les activités de l'association qui lui seront bénéfiques dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de son PCAET ou de ces plans et programmes, tels que :

- la mise à disposition des données BASEMIS (données sur les polluants, les gaz à effet de serre et l'énergie) à l'échelle communale (par sous-secteurs, par énergie, par usage) ou données contexte (sur les logements, l'agriculture, les transports, les effectifs salariés) ;
- une aide à la décision, à l'expertise de ces plans et programmes (PCAET, PDU, PLUI) ;
- des formations dédiées ;
- d'études sur la qualité de l'air extérieur / intérieur à vocation d'intérêt général, d'études odeurs ;
- un décodage réglementaire et technique portant sur l'air, l'énergie, le climat, à destination des élus, des services, des collaborateurs ;
- la mise en place d'évènements de sensibilisation sur le territoire ;
- la mise en place de projets innovants d'expérimentation sur son territoire ;
- d'un partenariat entre les membres pour répondre à des appels en commun ou des retours d'expériences.

Le coût d'adhésion, sous forme d'une cotisation de fonctionnement à l'association est fonction du nombre d'habitants et du nombre de stations de mesure permanentes installées sur le territoire (il n'existe pas de station de mesures permanentes sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie).

Pour les EPCI comprenant entre 20 000 et 50 000 habitants, il s'agit d'un forfait de 2500 € / an ; pour les EPCI comportant entre 50 000 et 120 000 habitants, le coût est de 0,15 €/habitant.

La Communauté de Communes étant membre du SyDEV, adhérent à Air Pays de la Loire, elle bénéficie d'une réduction de 500 € sur le montant de l'adhésion.

Pour 2021, le montant de l'adhésion sera donc de 2 000 €. Pour les années suivantes, le montant de l'adhésion sera de 2 000 € si l'EPCI reste en deçà du seuil des 50 000 habitants ou sera recalculé en fonction du nombre d'habitants si l'EPCI dépasse les 50 000 habitants.

**Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire lors de sa séance du 12 novembre 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à Air Pays de la Loire, moyennant le versement d'une cotisation de 2 000 € pour l'année 2021 ;

Article 2 : d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion et toute pièce s'y rapportant.

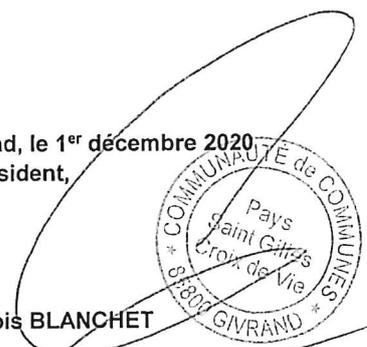
**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2020
- de l'affichage le : 08 DEC. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 09 DEC. 2020

**Givrand, le 1^{er} décembre 2020
Le Président,**

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.